



Institut Africain de la Gouvernance

# Cahier des Conférences Annuelles

*Démocratie et Droits de l'Homme en Afrique*

# Conférence annuelle IAG sur la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique

## Discours de Mme Coumba Gaye, Ministre Délégué aux Droits Humains



### Allocution d'ouverture

- Monsieur le Directeur de l'Institut Africain de la Gouvernance ;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;
- Madame la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Monsieur le Président de la RADDHO ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des institutions internationales et des organisations de la société civile ;
- Mesdames, Messieurs les experts, éminents universitaires ;
- Mesdames, Messieurs ;
- Distingués invités et participants ;

C'est un grand privilège pour moi, en ma qualité de représentant du Gouvernement, de présider la présente cérémonie d'ouverture de la première conférence annuelle du prestigieux Institut Africain de la Gouvernance.

Permettez-moi, à l'entame de mes propos, de vous transmettre les salutations et les vives félicitations du Chef de l'Etat et du Gouvernement pour l'importante initiative prise par les autorités de l'Institut.

Le plaisir est d'autant plus grand pour moi, en ma qualité de Ministre chargé des Droits Humains, de participer à cette grande rencontre scientifique, regroupant d'éminents experts et personnalités pour réfléchir sur un thème d'actualité dont l'objectif est de contribuer à l'approfondissement de la Démocratie et du respect des Droits de l'Homme en Afrique.

J'accorde en effet une importance primordiale à tout ce qui touche la noble cause des Droits de l'Homme. D'ailleurs, mon attachement profond aux questions de Droits de l'Homme, m'oblige à relever tout le symbole qui caractérise la date même de cette rencontre en ce mois de décembre.

En effet, au-delà de l'opportunité de dialogue et d'échange qu'offre cette présente rencontre entre experts et décideurs politiques, le choix même de la date est symbolique à plus d'un titre.

D'abord, cette rencontre se situe à quelques encablures du prochain Sommet de l'Union Africaine prévu en janvier 2011 dont le thème porte sur les valeurs partagées.

Au nombre de celles-ci, figurent, en bonne place, la tolérance, la solidarité et le partage, qui structurent et rythment notre quotidien d'Africains.

Je suis persuadée que vous ne manquerez pas, dans vos réflexions, de proposer une meilleure articulation desdites valeurs et les défis de développement qui nous interpellent.

Ensuite, en choisissant cette date, vous prolongez avec bonheur l'Agenda Africain des Droits de l'Homme.

En effet, ce cadre de réflexion se tient au lendemain d'événements importants comme la Journée Africaine des Droits de l'Homme, le 30e anniversaire de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et aussi la 48e session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme.

Le message délivré à chacune de ces occasions, est-il nécessaire de le rappeler, est que la Démocratie et les Droits de l'Homme, apparaissent dans le contexte de l'Afrique émergente, comme porteurs de dynamiques positives, avec une nouvelle vision de la Gouvernance.

Les Africains veulent aujourd'hui une gouvernance de développement fondée sur du droit et respectueuse des Droits de l'Homme ; une gouvernance économique et financière soucieuse du bien-être de la personne humaine, constamment inspirée par une plus grande solidarité envers les couches vulnérables.

Pour asseoir définitivement cette aspiration légitime des Africains, il est impératif de trouver des stratégies.

Dans cette perspective, la Commission de l'Union Africaine a posé le premier jalon, par l'élaboration de la stratégie des Droits de l'Homme pour l'Afrique.

Je suis convaincue que cette stratégie est à tout point de vue capitale pour la refondation de la gouvernance en Afrique et la reprise en main de notre propre destin.

Il faut alors poser d'autres jalons pour avancer et aller plus loin, en proposant les cadres d'action de nature à favoriser et renforcer la mise en œuvre de la Démocratie et des Droits de l'Homme, partout dans le Continent.

Vous conviendrez avec moi, éminents experts et universitaires, qu'il ne suffit pas seulement de proclamer des droits, il faut aussi définir les modalités de leur effectivité.

Ce travail subséquent me paraît indispensable pour que les principes qui fondent notre conviction à tous irriguent l'ensemble des processus et politiques relatifs aux Droits de l'Homme, initiés dans le Continent.

Vous comprenez alors pourquoi, j'attache une grande importance à cette conférence de l'Institut Africain de la Gouvernance. Elle est venue à son heure pour donner force et vigueur à ce que j'appelais tout à l'heure, les dynamiques positives.

**Mesdames, Messieurs,**

**Distingués participants ;**

Je voudrais vous rassurer tous que votre combat est celui des autorités de notre Pays.

C'est d'ailleurs tout le sens d'un slogan cher à Son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, la renaissance du Continent Africain.

En édifiant un monument dédié à l'Afrique et en invitant toute la diaspora noire au Sénégal, à partir du 10 décembre prochain, aux festivités du FESMAN, le chef de l'Etat, demeure profondément convaincu que l'heure d'un nouveau départ est venue pour notre continent.

C'est pourquoi, son Gouvernement travaille au quotidien, pour toujours maintenir le rôle de pionnier de notre pays en Afrique comme modèle de Démocratie majeure.

A ce titre, je voudrais rappeler que notre pays en est à son troisième plan d'action triennal (2010-2012) du programme de modernisation de l'environnement juridique et judiciaire.

Ledit programme vise notamment à renforcer le processus démocratique et la paix sociale, à consolider le respect des droits humains, à sécuriser les investissements pour favoriser le développement économique et social.

Je peux, dès lors, affirmer que ce programme est une composante à part entière de notre Programme National de Bonne Gouvernance.

**Mesdames, Messieurs ;**

**Chers invités ;**

Permettez-moi, avant de conclure, d'introduire la conférencière principale de cette rencontre, Son Excellence l'Honorable Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Madame REINE ALAPINI-GANSOU.

J'ai eu personnellement l'honneur de la recevoir, ici à Dakar, à l'occasion d'une autre rencontre, réunissant les institutions nationales des Droits de l'Homme de l'espace francophone. Elle est une grande amie du Sénégal et une militante émérite de la Démocratie et des Droits de l'Homme en Afrique.

Compte tenu de ses hautes fonctions, son expérience et son expertise, elle est sans nul doute, la personnalité la plus indiquée pour introduire ce thème d'actualité.

Je salue au passage, la présence à ses côtés de Monsieur Alioune Tine Président de la RADDHO et d'autres éminents militants des Droits de l'Homme, ce qui présage de débats de haute facture.

Je conclus en vous réitérant le soutien du Gouvernement.

Nous attendons avec un grand intérêt les conclusions et recommandations de vos travaux, pour les mettre en œuvre ensemble afin de continuer à faire du Sénégal, un pays démocratique épris de justice et de liberté.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouverte, la première conférence annuelle de l'Institut Africain de la Gouvernance sur le thème « la Démocratie et Droits de l'Homme en Afrique ».

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

## Conférence annuelle IAG sur la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique

### Présentation de Mme Reine Alapini-Gansou, Avocat, Présidente de la CADHP



#### Communication principale

- Madame le Ministre Délégué aux Droits Humains,
- Représentants des autorités du Sénégal,
- Monsieur le Directeur de l'Institut Africain de la Gouvernance, Professeur Olukoshi,
- Mon cher frère et ami, combattant de toutes les heures, Alioune Tine,
- Mesdames et Messieurs, représentants des corps diplomatiques, tous protocoles confondus,
- Mesdames et messieurs,

Comme une heureuse coïncidence le sujet de notre conférence recoupe avec celui que j'ai ébauché lors du discours inaugural que j'ai prononcé à l'ouverture des travaux de la 46<sup>ème</sup> session ordinaire de la CADHP en Mai 2010, sur le thème de la Démocratie, Droits de l'Homme et Bonne Gouvernance en Afrique. Le sujet est donc actuel pour l'Afrique dont la plupart des Etats sont à l'heure du bilan du cinquantenaire de leurs indépendances. Parlant de la nécessaire corrélation entre la Démocratie et les Droits de l'Homme, je voudrais poser la même question qu'a posée Maître Louis PETTITI, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats à la Cour de PARIS, alors président Mondial des juristes catholiques PAX ROMANA sur le lien entre l'éthique et le droit à un colloque en 1984.

**Est-ce que c'est l'absence de Démocratie qui est à la base des nombreuses violations des Droits de l'Homme auxquelles nous assistons sur notre continent ? Ou alors est-ce que ce sont les nombreuses violations des Droits de l'Homme auxquelles nous assistons qui créent l'absence de Démocratie sur notre continent ?**

D'abord pour comprendre la nécessaire corrélation entre la Démocratie et les Droits de l'Homme, je partirai d'une démarche toute simple ; qui consisterait à tenter de définir les notions en présence.

Qu'est-ce donc la démocratie, et en quoi consiste-t-elle ?

Les Droits de l'Homme qu'est-ce que c'est ? Et pourquoi les Droits de l'Homme ?

Mieux encore pourquoi une corrélation entre les deux notions et pourquoi encore les ramener en Afrique ?

En fait, le discours selon lequel la Démocratie n'est pas Africaine est faux et pour en attester il suffirait de jeter un regard rétrospectif sur les anciens modes de gestion de nos sociétés traditionnelles où la parole est donnée à tous les membres de la communauté à commencer par les plus jeunes et les femmes. Ceci dit le contexte africain ne pose plus aucun problème quant à l'intérêt qu'il y a à parler ou non de Démocratie pour l'Afrique. Dans tous les cas, la rencontre des cultures, l'ouverture des civilisations les unes aux autres ne devrait apporter que des reproductions qui vont dans l'intérêt des populations. Donc, le besoin de Démocratie n'est pas un mode de civilisation venant de l'extérieur de l'Afrique mais elle est innée en l'Homme. Les mêmes propos ont été longtemps tenus des Droits de l'Homme, mais la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et les autres instruments juridiques pertinents les ont déjà démentis. Les Droits de l'Homme sont pour l'Afrique. Les Droits de l'Homme sont pour l'Homme tout court.

Par contre il est essentiel de noter que les situations de violations des Droits de l'Homme engendrées ci et là par la mauvaise gouvernance en Afrique méritent que l'on s'y attarde, en guise de contribution à tout ce qui se fait en Afrique dans le cadre des actions qui sont entreprises pour une meilleure promotion et une meilleure protection des Droits de l'Homme sur notre continent par le biais de processus démocratiques dans nos Etats.

Une telle contribution a aussi son mérite à un moment où nous faisons le bilan des actions politiques, sociales, culturelles et économiques qui ont été engagées depuis 50 ans des indépendances de certains pays africains dont les nôtres.

J'entreprendrai donc en deux points ma démarche avec quelques cas concrets.

Je dégagerai les fondements d'une nécessaire corrélation entre la Démocratie et les Droits de l'Homme ; puis je présenterai l'actualité de cette corrélation ; une actualité plutôt morose ; un aveu d'échec à la limite ; et enfin je tenterai de suggérer quelques pistes de solutions pour une corrélation efficiente entre Démocratie et Droits de l'Homme sur notre continent.

## I. Les fondements de la nécessaire corrélation entre Démocratie et Droits de l'Homme

Ces fondements sont à la fois sociologiques et juridiques ; qu'il me soit donc permis de reprendre à ce titre, cette réflexion que j'ai eu à la faveur de mes lectures sur le sujet.

« IL n'y a pas plus important que les Droits de l'Homme dans la recherche de la Paix, et le développement en Afrique et dans le monde. Les Droits de l'Homme, par définition même, touchent pratiquement tous les aspects de notre vie et doivent être garantis, protégés et respectés en toute circonstance. Le respect des Droits de l'Homme constitue la fondation sur laquelle repose la structure politique, économique, sociale et juridique des libertés humaines. Les Droits de l'Homme sont essentiels à la paix, la sécurité, la stabilité et le développement, la prévention des conflits et la promotion d'une paix stable et durable dans le monde en dépendent également »<sup>1</sup>.

La promotion et la protection des Droits de l'Homme et des processus de démocratisation sont et restent des composantes de toute politique intérieure ou extérieure de toute Nation. Et je voudrais à cette étape nous renvoyer à deux figures emblématiques : Montesquieu et J.J. Rousseau.

Ainsi, la Démocratie se définit comme un système politique au sein duquel l'état de droit doit être un principe cardinal, un système politique qui respecte la séparation des pouvoirs et dans lequel l'alternance reste une condition sine qua non, un système politique au sein duquel tous les droits tels que garantis par les différents instruments juridiques internationaux et régionaux, notamment la charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sont réellement promus et respectés. La Démocratie étant une entreprise très complexe j'en conviens, elle reste aussi un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à toute la communauté humaine, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales et économiques.

La démocratie suppose le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, recevoir et diffuser les informations et les idées, sans considération de frontières, par quelque moyen d'expression que ce soit dans la limite du respect de la vie d'autrui et de la sécurité publique.

A cette étape, je voudrais vous faire part de ce mot que j'ai pu dénicher dernièrement : il y a la liberté d'expression, mais il y a aussi la liberté après l'expression.

Sur le plan juridique, est-il besoin de dire que la Démocratie fait appel à la mise en œuvre des principes d'universalité, d'indivisibilité, d'indissociabilité, et d'inaliénabilité des Droits de l'Homme ? Tous ces principes que nous trouvons non seulement dans les instruments juridiques internationaux à caractère général mais aussi dans les autres instruments juridiques à caractère spécifique. Nous retrouvons aussi les mêmes principes dans les instruments juridiques régionaux à caractère général et à caractère spécifique<sup>2</sup>.

Est-il encore besoin de relever que la Démocratie est une notion qui est aussi fondée sur les principes de dignité, d'égalité, de liberté et de paix dans le monde ?

Il me semble donc que la première approche de la nécessaire corrélation entre les Droits de l'Homme et la Démocratie réside dans les dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui dans son préambule donne déjà les prémisses d'une telle corrélation.

La déclaration universelle du 10 décembre 1948 en son article 21 donne les bases de la nécessaire corrélation en stipulant que

« **Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.**

**Toute personne a droit à accéder dans des conditions d'égalité aux fonctions publiques de son pays.**

**La volonté du peuple – et je pèse mes mots – est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.**

Au plan régional Africain, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, stipule en son article 13 que :

« **Tous les citoyens ont le droit de participer librement à la direction des affaires de leur pays, soit directement soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce, conformément aux règles édictées par la loi.** – Encore faudrait-il que cette loi soit juste.

**Tous les citoyens ont également le droit d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays.**

**Toute personne a le droit d'user des biens et services publics dans la stricte égalité de tous devant la loi ».**

Ces leçons de Démocratie étant si expressément inscrites dans ces quelques textes de références que nous venons de citer, nous pouvons dire que les questions de Démocratie relèvent des Droits de l'Homme tels que garantis par les instruments juridiques des Droits de l'Homme.

Mais alors, comment s'articulent toutes ces notions et comment devrions-nous voir les choses dans le vécu des masses paysannes, dans le quotidien des populations ?

La réponse à cette question fera l'objet de la deuxième partie de mon intervention.

## II. L'actualité de cette nécessaire corrélation

Si comme je l'ai décrit tantôt les questions de Démocratie sont traduites en si belles lettres dans les différents instruments juridiques des Droits de l'Homme et lorsque nous savons qu'à l'application il faut faire appel à tous les acteurs et tous les principes. Qu'en est-il donc de cette actualité ?

A l'heure actuelle, où tout le monde fait le bilan des 50 années d'indépendance des Etats Africains, une étude de la question devrait être faite.

En tout état de cause, il est clair qu'en 50 ans peu de choses ont été faites pour renforcer cette nécessaire corrélation – ce n'est qu'un avis personnel. D'ailleurs les différents conflits et nombreuses situations de crise dans les Etats parties à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples en disent long.

C'est ce que j'ai tenté d'ébaucher à l'ouverture des travaux de la 46e Session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. J'avais en effet relevé quelques questions qui pourraient faire l'objet de préoccupation de notre part face aux nombreux défis qui se posent à nos populations dans l'œuvre de promotion et de protection des Droits de l'Homme sur notre continent. Je disais exactement que nous devrions engager la conscience collective sur les problèmes des droits humains qui émaillent notre continent, alors même que le commun des citoyens dans nos pays n'arrive pas encore à s'assurer du minimum vital, notamment en termes de droit à l'alimentation, de droit à un habitat sain, de droit à une vie décente et de la possibilité à exercer ses droits fondamentaux élémentaires.

J'avais aussi relevé que les situations spécifiques liées aux coups d'Etat ou à ce que nous appellerons encore coups de force, les questions liées aux élections – et la suite des événements n'a pas démenti ce que je disais là –, les réactions sociales nées des problèmes liés aux droits à l'éducation, à la sécurité et au travail, à la santé, à un environnement sain, celles liées à la liberté de religion et au droit à la vie, ont un dénominateur commun, car ils posent à la fois des problèmes de systèmes politiques, de gestion de la vie des citoyens et sans l'ombre d'un doute ceux des droits des populations.

Il ne fait plus aujourd'hui l'ombre d'un doute que l'Afrique, par l'organe de l'UA, a pris la pleine mesure des enjeux en adoptant des décisions sur la nécessité d'amener les Etats membres à s'engager dans la voie de la Démocratie et de la bonne gouvernance. Je n'en veux pour preuve que tous les efforts déployés dans le cadre des actions entamées pour intégrer au processus de l'architecture sur la gouvernance, les meilleures stratégies pour les Droits de l'Homme en Afrique et par conséquent pour la ratification de la Charte sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance et pour la mise en œuvre des décisions de l'UA sur les changements anticonstitutionnels.

Nous constatons hélas que les violations des Droits de l'Homme sur lesquelles la communauté régionale africaine est inter-

<sup>1</sup> Cf. document clefs de l'UA

<sup>2</sup> Notamment la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, mais aussi les autres instruments subséquents.

## Conclusion

L'on ne peut parler de respect ou de promotion des Droits de l'Homme dans un contexte de mauvaise gouvernance, dans un contexte de violences électorales ou d'élections tronquées et émaillées de violations graves et massives des Droits de l'Homme. On ne peut parler de respect des Droits de l'Homme dans un contexte d'exploitation crapuleuse des richesses des paisibles populations à leur détriment.

Il ne peut y avoir bonne gouvernance là où il y a détention arbitraire, torture dans les lieux de détentions, là où il existe des problèmes de discrimination basée sur le genre ou sur le statut sérologique des populations, ou encore, là où les libertés fondamentales les plus élémentaires sont muselées et font place à l'abus ou à des lois liberticides ou restrictives des droits, là où des journalistes disparaissent pour avoir accompli la mission qui est la leur, là où les femmes ne sont pas impliquées dans les instances de prise de décisions ou dans les processus de paix.

En d'autres termes encore, l'intolérance politique, le refus de perdre des élections libres et transparentes, expression patente de la volonté des peuples, la persistance des pratiques socioculturelles néfastes, les perceptions et les conceptions patrimoniales de la chose publique, le non-respect des normes et principes de démocratisation, la faiblesse des institutions de l'Etat, le non-respect des Droits de l'Homme et autres normes et conventions internationales, l'absence d'un dialogue sociopolitique constructif entre les différents acteurs sont autant de défis qu'il faut relever dans le cadre de cette nécessaire corrélation.

Solution parmi tant d'autres – j'espère que M. Alioune Tine va enfoncer le clou –, nous devrions avec nos dirigeants évaluer ce qui a été fait dans nos pays dans le domaine crucial des Droits de l'Homme sachant que la Démocratie c'est aussi les Droits de l'Homme, et nous devrions procéder à cette évaluation avec l'engagement et la participation de la société civile. Nous devrions avec ceux-ci avoir le courage de rompre avec tout ce qui est mauvais pour l'épanouissement de nos nations. Dans tous les cas, les Droits de l'Homme et la Démocratie sont intimement liés et ils sont à la croisée des chemins de tout développement qui veut être durable.

Je vous remercie.

Dakar, le 6 décembre 2010

pellée naissent trop souvent de contextes de mauvaise gouvernance, de refus systématique de l'alternance démocratique, du déni des droits fondamentaux de la personne humaine et de renversement inacceptable de l'ordre constitutionnel au mépris des droits des populations. Et à ce titre je me permets comme je l'ai promis de rapporter quelques cas frappant qui doivent nous interpeller.

Les Cas de la Guinée et du Niger, le cas du Zimbabwe – s'ils nous ont laissé perplexes et sans défense – ont fort heureusement connu un aboutissement. J'allais dire un « bon aboutissement », mais j'enlève cet adjectif : « un aboutissement » tout court ; tout simplement parce que je me demande à quel prix ? Et à la lumière des résultats obtenus, allons-nous jouer à la politique de l'autruche, continuer de faire des fuites en avant ? Ne pas vouloir faire prendre à chaque partie prenante la mesure de ses responsabilités face aux nombreux cas de violations massives des Droits de l'Homme observés ci et là ? Allons-nous continuer à négocier une certaine paix au grand dam des populations meurtries ? Des femmes violées et des enfants innocemment enrôlés pour ne citer que ces fléaux ; sachant que la liste est très longue si nous devons prendre chaque droit garanti par la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et des autres instruments qui l'ont suivie.

Si par exemple le Liberia et la Sierra Leone ont traversé le désert pendant des années ; c'est parce que, à un moment de l'histoire politique de ces pays, des problèmes de Démocratie et de gouvernance ont surgi et ont eu pour conséquences immédiates de nombreux cas de violation des Droits de l'Homme.

La situation dans la région des grands lacs nous interpelle aussi. Et nous ne devrions pas non plus occulter les problèmes de gouvernance au Soudan et les nombreux cas de violations des Droits de l'Homme qui s'en suivent depuis déjà plus d'un demi-siècle. Je ne vais pas oublier Madagascar.

Il se pose un véritable problème d'éthique et de responsabilisation des acteurs politiques de nos pays qui, à bien des égards, semblent oublier totalement le sens de la parole donnée et de leur serment. Ils oublient – j'allais dire – le sens de la volonté du peuple. Le sens même de la Démocratie.

Le dernier cas patent et qui mérite que l'on s'attarde est celui de la Côte d'Ivoire, où toute la population est prise en otage et est aux mains d'hommes politiques qui ne savent pas perdre et qui refusent toute notion d'alternance démocratique, même lorsque les urnes ont parlé.

Alors même que l'Afrique dispose de nombreux atouts qui peuvent contribuer à son développement économique et sans doute rattraper le retard accusé dans son développement, nous constatons hélas que de nombreuses violations des Droits de l'Homme continuent d'être perpétrées impunément dans les Etats parties à la Charte. Ceci, dans ceux-là où se posent des problèmes de gouvernance et où il n'existe aucun espoir de paix. Il en est de même dans les pays qui connaissent une paix relative.

Comment la démocratie peut-elle contribuer à l'avancement des Droits de l'Homme dans une Afrique malade de ses conflits et lourde de son passé historique, dans une Afrique qui est encore aujourd'hui tributaire de la pauvreté et du sous-développement ? Je pense que c'est encore là l'intérêt du sujet.

Si nous voulons donc considérer la Démocratie non pas comme un combat mais plutôt comme l'aboutissement de ce combat, nous devrions travailler à aider nos Etats à la réalisation de la vraie Démocratie au sein de laquelle les minorités méritent des égards et devraient jouir des mêmes droits que la majorité ?

La nécessaire corrélation entre la Démocratie, la bonne gouvernance et les Droits de l'Homme, cette nécessaire connexion devait donner vie aux Droits de l'Homme dans des contextes normatifs qui tiennent compte de l'intérêt général à travers un contrôle régulier d'institutions républicaines performantes, responsables et participatives fondées sur une base qui garantit une démocratie multipartite, un Etat de droit, et un système qui est garant de la promotion et de la protection effectives des Droits de l'Homme, des libertés individuelles et collectives.

Grâce à une meilleure gouvernance et au rôle de la société civile naissante ou déjà plus ou moins ancrée en Afrique, nos pays pourraient compter des taux de croissance révélateurs du respect des Droits de l'Homme sachant que le développement dépend de la bonne gouvernance qui intègre la démocratie.

En d'autres termes, nous devrions aider les Etats parties à donner réellement effet à leurs propres devoirs et engagements. Et, peut-il en être autrement, lorsque nous savons que la riche histoire du continent africain a enseigné que certains peuples de nos forêts et de nos savanes ont réussi tant bien que mal à se démocratiser, transformant ainsi leur milieu en société de paix, de justice, de solidarité et de tolérance ?

Au regard de cette vision optimiste, je relèverai quelques défis qui guettent une telle entreprise en guise de conclusion.

# Conférence annuelle IAG sur la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique

**Pr. Alioune Tine,**  
**Secrétaire Exécutif du RADDHO,**



## Verbatim du discutant

- Madame La Ministre,
- Madame La présidente de la CADHP, chère amie et sœur,
- Monsieur Adebayo Olukoshi, Directeur intérimaire de l'IAG,
- Honorables invités,

*Je voudrais tout d'abord saluer respectueusement Madame Gansou, pour le travail extraordinaire qu'elle accomplit à la tête de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et la remercier pour la collaboration étroite qui existe entre la société civile et la commission depuis les années 1991, jusqu'à maintenant. A chaque session, le forum des ONG formule des propositions concrètes et des recommandations qui sont prises par la commission qui les prend en compte.*

*Je voudrais d'autre part également saluer son courage, parce que toutes les questions qui ont été posées dans son adresse sont des questions fondamentales posées avec courage. La saluer parce qu'on n'entend pas souvent les présidentes et les autorités des institutions africaines avoir le courage de dire ce qui ne va pas.*

*Ce qui ne va pas, je vais essayer de l'énumérer rapidement pour le continent africain. Elle en a parlé, les corrélations entre la démocratie, la gouvernance et les droits humains sont très étroites. Si vous n'avez pas des institutions de gouvernance solides qui permettent vraiment de concrétiser, de mettre en œuvre, les lois, les règlements, les engagements internationaux de l'Etat, vous ne pouvez pas respecter les Droits Humains. Et si vous ne respectez pas les Droits Humains, si vous avez un effondrement de l'Etat, si vous avez la défaillance de l'Etat, si vous avez la défaillance de la gouvernance de façon globale, il est évident que vous ouvrez la porte au chaos, vous ouvrez la porte au conflit, vous ouvrez la porte à ce qu'on est en train de voir un peu partout en Afrique.*

*La crise actuelle – il faut le dire – est une crise de la Démocratie en Afrique. C'est une crise de la représentation en Afrique. C'est une crise du leadership en Afrique...*

## Quelles institutions ?

*Pourquoi nous n'avons pas de crise à l'occasion des élections législatives, quand nous devons élire nos députés ? Il y a des crises chaque fois qu'il y a une élection présidentielle. Les élections deviennent alors des sources de menaces de conflits. Il est évident qu'on doit s'interroger sur cette situation dont une des causes est l'hyper-présidentialisme.*

*Tout à l'heure, vous l'avez évoqué, lorsque vous avez parlé de la séparation des pouvoirs. Mais Cet hyper-présidentialisme, tel qu'il fonctionne chez nous n'offre aucune séparation des pouvoirs ! Effectivement, il n'y a pas de séparation. Il y a une espèce de façade de pouvoir séparé, un semblant de pouvoir équilibré, un décor de pouvoir partagé, mais pour le reste, c'est le président qui nomme à tout, qui est patron de tout : la justice, l'armée... et qui gangrène le système.*

## Sociologie et culture : Anticiper les situations de crise

*Vous avez parlé Madame Gansou aussi – et c'est extrêmement important – des conditions sociologiques. On ne les analyse pas suffisamment, ni leurs incidences dans la politique. Ça veut dire aujourd'hui, les ethno-stratèges – et on en a, ils sont très forts : les ethno-stratèges en Afrique ; les ethno-stratèges, qui n'ont pas de vision politique ; qui s'appuient sur les réflexes ethniques pour gouverner, sur les réflexes ethniques de solidarité primaire. Solidarité dans tous les domaines, dans le bien comme dans le mal.*

[...]

*Donc il faut une réflexion sur l'ethno stratégie et puis une réflexion également sur la manière dont on peut anticiper pour que ces solidarités mécaniques ne fassent pas imploser nos Etats.*

## Compétences et Ethiques

*Il faut aussi – et ça, ça fait partie des recommandations que nous devons faire, Mme Gansou : former, former, former. A tous les niveaux. A la base, comme bien entendu également au sommet. Continuer à former.*

[...]

*Tirer également les conséquences sur la question de l'instrumentalisation du droit. Que ce soit chez nous ou ailleurs, nous passons tout notre temps à instrumentaliser le droit, à instrumentaliser les institutions. Chaque fois qu'il s'agit de pouvoir. Et de ce point de vue, j'invite également à réfléchir sur l'éthique de pouvoir. L'éthique de pouvoir en Afrique. Parce que si vous avez le droit et que vous n'avez pas d'éthique, vous ne pouvez absolument rien faire de concret. Travailler sur l'éthique citoyenne, c'est important parce que si nous avons une espèce de grégarisme démocratique, c'est parce que nous n'avons pas de citoyens. Et c'est en relation avec beaucoup de chose. Pendant très longtemps on a été des sujets. Quand nous avons eu l'indépendance, en 1960, est-ce qu'on a rompu avec le citoyen sujet ? Non ! Maintenant comment reconstruire la citoyenneté de façon forte ? Je pense que ça c'est très important.*

*Ethique citoyenne, mais aussi éthique de responsabilité. Nous nous adressons à l'armée, nous nous adressons aux responsables des différentes institutions. S'ils ont la compétence et ils n'ont pas d'éthique – que ce soit les magistrats, les institutions judiciaires – si ces responsables n'ont pas d'éthique, ça pose des problèmes.*

*Ethique de pouvoir, éthique de responsabilité, éthique citoyenne. Former des citoyens, c'est très important.*

## Impunité et Justice

*Ces questions, nous devons les rappeler très fortement, surtout aux nouvelles autorités. Nous devons rappeler que les gens qui ont été dans l'opposition pendant très longtemps ont des problèmes avec la gestion de l'Etat. Comment les préparer ? Je pense que c'est une question fondamentale. Tout le monde n'est pas Mandela. Avoir fait 26 ans de prison, sortir et réaliser la paix, la réconciliation nationale et la justice.*

[...]

*Au nom de la justice, faut-il faire ressortir les atrocités ? Mais notre problème par rapport à ça, c'est l'amnésie. Et aller voir dans les pays où il y a l'amnésie, c'est le refoulement : « qu'on l'enterre, qu'on n'en parle pas ». Mais c'est grave ! Nous ne pouvons pas définir notre futur sans un retour sur notre Histoire, sur notre mémoire.*

[...]

*Il y a une réflexion profonde à faire dans la durée, une réflexion profonde sur notre tendance à toujours ensevelir les choses, à toujours faire jouer le refoulement, faire jouer l'amnésie. C'est pour ça qu'on a cette espèce de spirale de la vengeance, et dont on ne sait pas quand elle va s'arrêter. Nous pensons que juger, ce n'est pas seulement punir, mais aussi savoir la vérité.*

# Conférence annuelle IAG sur la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique

## MOT DE CLÔTURE

### Prof. Adebayo Olukoshi, Directeur Exécutif a.i. de l'IAG



- Excellence Madame le Ministre Délégué auprès du Ministre de la Justice, chargé des Droits Humains,
- Excellence Honorable Madame la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples,
- Excellence Madame la Présidente de la Cour de Justice de la CEDEAO,
- Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et
- Représentants d'Organisations Internationales,
- Messieurs les Officiers,
- Mesdames et Messieurs,
- Chers Collègues,

L'importance de l'articulation entre Démocratie et Droits de l'Homme a été rappelée ce matin et il me semble que ce message a bien été dit et entendu.

Nous sommes cependant allés au-delà de cette idée, et j'aimerais, si vous me le permettez, résumer en quelques mots l'essentiel de ce qui a été dit.

Je crois qu'actuellement, dans le monde, nous vivons un moment de recul démocratique. Si on regarde ce qui se passe dans différentes régions, il est bien possible de commencer à penser que ce que le professeur américain, Samuel Huntington, avait appelé la « troisième vague de démocratisation » est en crise. Cette crise touche le modèle démocratique, mais également le système de gouvernance économique démocratique. Et l'Afrique n'est pas épargnée par ces deux aspects de la crise.

Ce qui a été souligné ce matin par Mme Alapini-Gansou, et appuyé par le Pr. Tine, c'est que pour nous en Afrique la question n'est pas de choisir entre la démocratie et l'autocratie. **Dans un sens, nous sommes 'condamnés' à la démocratie ; et il est important de l'affirmer solennellement dans le contexte de la préparation du sommet de l'UA sur les « valeurs partagées ».** Nous nous organisons pour lutter pour la réalisation de la démocratie que nous voulons voir en Afrique : une démocratie qui est fondée sur le respect des Droits de l'Homme et qui tient compte des besoins développementaux de nos différents pays ainsi que des citoyens africains.

Madame Gansou a aussi insisté – et les échanges l'ont confirmé – sur le fait qu'il faut savoir anticiper. Après ce qui s'est passé à Nairobi avec les élections kenyanes – c'était dans un contexte à peu près similaire à bien des contextes ; le président avait prêté serment très rapidement dans le jardin présidentiel, puis les négociations ont commencé – nous avons vu cela se répéter au Zimbabwe. Nous avons aussi vu cela, dans un contexte quelque peu différent à Madagascar et dans un pays voisin où la crise de transition se pose vivement. Nous sommes par conséquent appelés à commencer à mieux anticiper pour éviter ces situations et à développer des moyens qui nous aident à gérer les processus démocratiques qui se déroulent dans nos différents pays.

En deuxième lieu, nous avons rappelé l'importance de la réflexion. C'est vrai que nous avons passé beaucoup de temps à réfléchir. A tel point qu'il a parfois été dit que si la réflexion pouvait sauver un continent, l'Afrique aurait été sauvée depuis. Mais je crois qu'il est important de ne pas oublier qu'il n'y a pas d'action sans réflexion. Il s'agit alors de savoir comment on fait le lien entre réflexion et action. C'est la question qui était posée aujourd'hui. Continuons à réfléchir sur cette question et, au-delà, tirons-en les conclusions qui peuvent nous aider à agir avec beaucoup plus d'efficacité pour le développement de notre continent.

L'importance de l'histoire et de la mémoire a aussi largement été soulignée. **On ne peut pas chercher et mettre en œuvre**

**des solutions aux problèmes de Démocratie et Droits de l'Homme que connaissent les pays africains, sans revenir sur leur histoire et leur mémoire.** Madame Alapini Gansou a prolongé cette analyse, en parlant de contexte sociologique, du fait que la démocratie n'est pas seulement une question juridique mais aussi sociologique. Alioune Tine l'a confirmé. Rappelons donc l'importance de l'histoire et de la mémoire dans la construction et la consolidation de la démocratie en Afrique.

La discussion a également permis de souligner aussi la dimension éthique, à plusieurs reprises. Si Démocratie et Droits de l'Homme s'articulent nécessairement pour une gouvernance de développement, cette articulation ne se limite pas à la seule dimension juridique des deux notions. **Leur dimension éthique doit impérativement être intégrée à la réflexion et à l'action.**

**En fin de compte, pour moi, le plus important ici est l'appel qui a été fait à la sagesse.** La sagesse de tout le monde. L'un d'entre nous a justement rappelé que dans un contexte délicat et difficile, il est aisé de prendre des positions extrêmes, et ajouter ainsi de l'huile sur le feu. Mais ce n'est pas là notre responsabilité. Je crois que le plus important, pour les acteurs politiques et, la société civile, c'est d'agir pour la liberté et la justice ; et surtout de le faire dans la sagesse. C'est en lançant des appels à la non violence que nous bâtissons cette démocratie.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Un des objectifs de cette première conférence annuelle sur la Démocratie et les Droits de l'Homme était aussi de dégager la thématique de la prochaine conférence. S'il est vrai que nous n'y sommes pas parvenus, le débat n'en a pas été moins riche. De ces échanges de haut niveau, ressort une volonté très nette de centrer davantage les discussions vers un thème plus ciblé. Soyez assurés que nous prendrons en compte cette demande pour l'organisation de la conférence à venir. Le plan de travail 2011 de l'IAG l'intègre déjà.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Voilà ce que j'ai retenu de nos débats de ce matin.

**J'aimerais encore, au nom de l'Institut et en votre nom, remercier Madame Alapini Gansou** qui a effectué le voyage de Cotonou, pour venir partager son expérience et ses perspectives avec nous aujourd'hui.

**Merci beaucoup Madame.** Vous avez le soutien de l'IAG dans vos tâches en tant que présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Je lance ici un appel non seulement aux partenaires qui accompagnent l'Afrique, mais aussi aux citoyens de l'Afrique, à soutenir cette commission. C'est une commission qui travaille avec des moyens minimaux, mais qui a beaucoup accompli cette année. S'il y a une institution qui mérite d'être soutenue et renforcée à tous les niveaux, c'est bien cette commission qui a été créée pour faire avancer nos droits individuels et collectifs en Afrique.

**Merci aussi à mon ami et cher frère Alioune** d'avoir accepté notre invitation. En t'invitant, j'étais sûr que tu allais amener beaucoup d'énergie et des perspectives fondées sur l'expérience que tu as développée partout dans le monde et surtout dans les différents pays de l'Afrique.

**J'aimerais remercier Madame le Ministre Coumba Gaye** qui a accepté d'ouvrir le débat ce matin. Ce faisant, je remercie le gouvernement et le peuple sénégalais pour le soutien qu'ils ont accordé depuis le début à l'Institut. Un soutien qui continue.

**Permettez-moi ici aussi de remercier son Excellence Monsieur le Premier Ministre,** qui a accepté de parrainer cette première conférence de l'IAG.

**Merci aussi aux ambassadeurs, les membres du corps diplomatiques** qui sont présents.

**Merci aux universitaires.** Certains d'entre eux sont même venus de Saint-Louis et d'ailleurs pour assister à la conférence de ce matin. Bienvenue et merci beaucoup.

**Merci enfin à la coopération française et à Trust Africa** qui ont contribué au financement pour cette activité aujourd'hui.

A vous tous, qui avez pris du temps, dans vos agendas chargés, pour partager avec nous ce matin sur cette thématique fondamentale,

**je vous remercie.**

Dakar, 6 décembre 2010

## Idées clés :

---

- Articuler Paix, Démocratie et Droits de l'Homme pour le développement
- Des valeurs partagées pour le 'vivre-ensemble' en Démocratie
- Responsabilité des uns et des autres dans les processus électoraux et appel à la sérénité
- Ethique du pouvoir, Ethique de la responsabilité, Ethique de la citoyenneté, mais aussi Ethique de l'expertise
- Ethique de Gouvernance
- Information et formation des populations et ne pas limiter le débat aux intellectuels
- Décloisonnement de la réflexion pour ne plus penser la Démocratie et les Droits de l'Homme de manière légaliste et constitutionnaliste. Une approche en termes d'éthique et de responsabilité est aussi nécessaire
- Histoire et mémoire : concilier Justice et Réconciliation
- Respect du droit des victimes
- Partenariat Institutions et Société Civile
- Participation et Inclusion
- Action anticipatrice



*Institut Africain de la Gouvernance - Africa Governance Institute*  
*Sotrac Mermoz Sipres, N°32 - Dakar Sénégal*  
*Tél : (221) 30 102 94 88 • Fax : (221) 33 824 67 06 • E-mail : iag-agi@iag-agi.org*  
*Site web : [www.iag-agi.org](http://www.iag-agi.org) • Centre de documentation : <http://doc.iag-agi.org>*